



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

TO,MB/PR

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire et Commission du Travail et de l'Emploi

Procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2011

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration sur l'avenir des sites sidérurgiques de Rodange et de Schifflange ainsi que les perspectives de l'industrie sidérurgique au Luxembourg (demandes de mise à l'ordre du jour des groupes parlementaires DP et *déi gréng*)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Braz remplaçant M. Henri Kox, M. Félix Eischen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Marc Spautz, Mme Vera Spautz, M. Lucien Weiler, membres de la Commission du Travail et de l'Emploi

M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

M. Patrick Nickels, M. Tom Theves, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
M. Gary Tunsch, du Ministère du Travail et de l'Emploi

M. Timon Oesch, M. Martin Bisenius, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Haagen, M. Robert Weber, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

M. Fernand Etgen, M. Léon Gloden, M. André Hoffmann, M. Ali Kaes, Mme Viviane Loschetter, membres de la Commission du Travail et de l'Emploi

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, M. Lucien Lux, Président de la Commission du Travail et de l'Emploi

*

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration sur l'avenir des sites sidérurgiques de Rodange et de Schifflange ainsi que les perspectives de l'industrie sidérurgique au Luxembourg (demandes de mise à l'ordre du jour des groupes parlementaires DP et *déi gréng*)

Citant les demandes de mises à l'ordre du jour à l'origine de la présente réunion, M. le Président rappelle qu'entretemps (le 11 octobre 2011) une réunion de la « tripartite sidérurgique » a eu lieu. Les principales décisions de cette réunion ayant été colportées dans les médias, il a jugé utile de mener une discussion qui ne se limite pas seulement à la situation des deux sites de production actuellement visés. Il serait utile que les deux commissions parlementaires s'intéressent de manière plus générale aux perspectives de la production industrielle, non seulement sidérurgique, au Luxembourg. Dans cet ordre d'idées l'orateur soulève une série de questions.

Des exposés de MM. les Ministres, il y a lieu de retenir ce qui suit :

- **Le contexte macroéconomique** a fondamentalement changé depuis la signature de l'accord « Lux 2011 » en décembre 2008. Les instituts d'études économiques de tous bords ont révisé à la baisse leurs pronostics conjoncturels, également pour les économies destinataires des exportations luxembourgeoises. Même l'Allemagne ne connaîtra plus qu'une croissance de quelque 1,4% au quatrième trimestre de l'année courante. Le Luxembourg, dont 80% des biens et services sont produits pour l'exportation, en souffre directement. A cela s'ajoute un climat d'incertitude fondamentale, notamment en ce qui concerne les perspectives de la zone euro. La volonté de s'engager économiquement, d'investir, se trouve ainsi bloquée. Pour preuve, les demandes en crédits d'équipement auprès de la SNCI¹ sont, actuellement, non seulement inexistantes, mais des entreprises qui ont déjà contracté des crédits demandent à pouvoir reporter dans le temps leurs obligations d'investissement retenues dans les conventions afférentes. Cette situation, comme la croissance du PIB réduite à 0,3% au 2^{ième} trimestre 2011, est très préoccupante d'un point de vue de politique économique et ceci d'autant plus que ces dernières semaines, le Comité de conjoncture est confronté à un nombre croissant d'entreprises introduisant une demande de chômage partiel.

L'industrie sidérurgique, quant à elle, essuie directement les revers conjoncturels, en l'occurrence notamment via le secteur de la construction immobilière, qui, dans certains pays européens, comme l'Espagne, est à l'arrêt quasi complet. De manière générale, il faut se rendre à l'évidence que l'industrie souffre toujours des suites de la seconde phase de la crise financière. La demande en produits sidérurgiques continue à être largement en-dessous des niveaux de l'année 2007 (ca. 23%). En Europe, le secteur est confronté à de larges surcapacités (70% pour les produits longs p.ex.) rappelant la situation des années 1970. Partout en Europe, les usines produisent largement en-dessous de leurs capacités. M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur en cite les données pour le troisième trimestre de l'année en

¹ Société nationale de crédit et d'investissement

cours. Si cette situation perdure, la plupart des usines sidérurgiques au Grand-Duché, et non seulement les plus faibles, procéderont à des ajustements.

- **Situation microéconomique.** Les usines d'ArcelorMittal à Rodange et Schifflange, qui produisent des aciers destinés directement (acier d'armature) ou indirectement (rails pour grues) au secteur de la construction, font non seulement les frais de ce contexte macroéconomique morose, leurs carnets de commandes étant quasiment vides, mais à cette chute de la demande s'ajoute le fait que la productivité et la compétitivité-coût de ces sites ne peuvent rivaliser avec celles de leurs concurrents. M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur réitère à ce sujet ses explications déjà données, lors d'un échange de vues afférent dans la présente commission le 17 février 2011.

Sans les récentes décisions en question, les sites de Rodange et Schifflange auraient également pour l'année 2011, malgré un premier trimestre avec une assez bonne exploitation des capacités, enregistré le même niveau de pertes, quelque 40 millions d'euros, comme lors de chacune des deux années précédentes. Seulement quelque 40% de la capacité de production est utilisée. Pour chaque tonne y produite, ArcelorMittal enregistrerait une perte de 40 euros, récemment même de 50 euros.

Il est rappelé qu'il a été retenu qu'ArcelorMittal investira en 2011, sur ces deux sites, un montant d'environ 10 millions d'euros. Les partenaires sociaux sont toutefois en désaccord sur la réalisation de ce programme d'investissement. Les appréciations divergent sur ce qui est à considérer comme un investissement. Les syndicats considèrent certains investissements comme remplacements, qui de toute façon auraient dû être réalisés. En gros, ce programme a toutefois été réalisé – à la différence notable des 10 millions d'euros supplémentaires d'investissements prévus dans le cadre du plan de sauvetage de juin 2011, où de nombreux projets sont encore « à l'étude ». Par ailleurs, aucun engagement ferme n'a pu être obtenu d'ArcelorMittal, qui renvoie au contexte macroéconomique et n'entend réaliser ces investissements supplémentaires qu'au moment où ils feront réellement sens.

Néanmoins, d'autres lignes de production au Luxembourg, comme le train moyen à Belval qui est à 89% de sa capacité de production, résistent bien à la chute généralisée de la demande, et ceci également en comparaison avec d'autres usines sidérurgiques de la même catégorie en Europe. La situation de l'usine de Belval, comme d'ailleurs celle de Differdange, n'est actuellement nullement préoccupante. La résistance de Belval et de Differdange, même dans la crise, est due à la qualité de leur production.

Sans revirement conjoncturel toutefois, tous les autres sites sidérurgiques au Luxembourg risquent de devoir également prendre des mesures d'ajustement.

L'assistance est, en outre, informée qu'elle doit s'attendre, dans les semaines à venir, à une autre fermeture sur le site de Schifflange qui concerne quelque 105 personnes supplémentaires. En effet, dans le contexte macroéconomique esquissé ci-avant, les négociations entre ArcelorMittal et le Groupe Beltrame concernant la société « Laminés Marchands Européens » (usine TLM) ont été suspendues. Le Groupe Beltrame, également confronté à des surcapacités, semble vouloir regrouper et concentrer sa production en question.

- Il est, par ailleurs, relevé que ces fermetures auront des **conséquences négatives sur d'autres entreprises**. Il s'agit, tout d'abord, de CFL-Cargo qui réalise 20% de son chiffre d'affaires en assurant le transport des matières premières sur ces sites et de produits sidérurgiques entre les sites de Rodange et Schifflange. 75 salariés seraient à leur tour concernés directement auprès de CFL-Cargo, dont 25 personnes sont sous le statut « sidérurgique ». Un autre acteur, Multiserv S.a., actif dans ce milieu devrait pouvoir employer une partie de ses 40 salariés concernés sur les sites de Belval et de Differdange, mais devrait, « à titre prophylactique », introduire d'ici

peu une demande en chômage partiel. L'impact sur d'autres sous-traitants ne peut ainsi qu'être estimé, mais devrait se chiffrer au-delà de 100 personnes.

- **Que faire ?** Le modèle luxembourgeois offre aux salariés du secteur une garantie d'emploi et de revenu. Compte tenu du rythme annuel usuel de ce secteur, il est pourtant peu probable que tous les trains recommenceront à produire dès le début de l'année prochaine, à l'exception du train A qui continuera à produire toute l'année prochaine à un rythme plus ou moins intense.

Il s'agit donc, en premier lieu, et dans une première phase de gagner du temps par des mesures transitoires qui s'étendront jusqu'en mars 2012. Vers la fin de cette période, la situation sera réévaluée. Les mesures sociales déjà prévues par le plan « Lux 2011 » seront donc prolongées jusqu'en mars 2012. Les départs en préretraite continueront, la cellule de reclassement (CDR), composée en septembre 2011 de quelque 233 personnes, accueillera ces salariés qui ne trouvent plus d'emploi dans la production sidérurgique. Ainsi, la fermeture partielle du site de Rodange (le train A continuera à produire) et l'arrêt de l'usine de Schifflange gonfleront l'effectif de la CDR de 373 personnes supplémentaires. Certains salariés (48) seront affectés à d'autres usines sidérurgiques luxembourgeoises ou partiront à la préretraite. De la sorte, M. le Ministre du Travail et de l'Emploi table, pour janvier 2012, sur une CDR composée de 600 personnes.

Concernant le régime de la préretraite-ajustement auquel le Gouvernement entend recourir, il est précisé que celui-ci s'applique à l'ensemble du secteur et ceci à partir du premier janvier 2012 pour la classe d'âge née en 1955. Les salariés concernés sont estimés à 180 personnes. Cette façon de procéder permettra de réemployer dans la sidérurgie une série de salariés jusqu'à présent occupés à Schifflange ou Rodange.

Le gonflement de l'effectif de la CDR pose une série de problèmes de gestion et principalement celui de l'emploi de ces salariés. Afin d'élaborer rapidement des réponses afférentes, un groupe de travail a été mis en place.

Un second groupe de travail a été chargé de mener une réflexion sur les perspectives à plus long terme des deux sites de production en cause.

Mi-décembre, une nouvelle réunion tripartite aura lieu à ce sujet.

Il sera légiféré afin de permettre la prolongation de certaines mesures temporaires de gestion sociale de la crise, adoptées en 2009.

De manière générale, il y a lieu de retenir que la tendance à la réduction de la main-d'œuvre employée dans le secteur de la sidérurgie continuera.

Débat :

- **Coût pour l'Etat.** Il est rappelé qu'en ce qui concerne le chômage partiel (la principale mesure sociale retenue), l'Etat participe à hauteur de 80% au salaire respectif voire à hauteur de 90% si, lors de cette phase, ces personnes suivent une formation. Ce régime limite la participation d'ArcelorMittal aux salaires au paiement de l'écart par rapport au salaire initial (20% respectivement 10%).

Quelques personnes de la CDR se trouvent dans une situation de prêt temporaire de main d'œuvre et sont, p.ex., employés par l'Administration de l'emploi sur base d'un marché conclu avec ArcelorMittal. Depuis un certain temps, dans le cadre de tels prêts temporaires de main d'œuvre, l'Etat peut également intervenir, via le Fonds pour l'aide au réemploi, en remboursant jusqu'à 90% de la différence entre le salaire dû de cette personne et la rémunération qu'elle reçoit effectivement. Ce régime très flexible est limité à une durée de six mois.

En 2011, le coût pour l'Etat résultant de ce régime du chômage partiel se situe autour de 9,8 millions d'euros, les préretraites ajoutées à cette somme devraient actuellement se situer aux alentours de 30 millions d'euros. Ces charges pour le Fonds pour l'emploi vont s'accroître considérablement en 2012.

- **Comparaison avec d'autres pays sidérurgiques et producteurs industriels.** Il est précisé que le groupe ArcelorMittal, avec sa réduction ou la fermeture provisoire de ses capacités de production les moins compétitives (20% en Europe), comme la phase à chaud à Liège, participe à un mouvement stratégique général, observable non seulement au niveau du secteur sidérurgique.

Partant, M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur tient à mettre en garde l'assistance à vouloir considérer pareilles décisions comme des symptômes conjoncturels passagers. L'orateur souligne qu'il importe de s'orienter aux grandes tendances économiques qui s'affirment davantage d'année en année. A ce sujet, il réitère son appréciation exposée lors de son retour de sa mission économique aux Etats-Unis.² La crise de la zone euro ne ferait que braquer les projecteurs sur les faiblesses structurelles du continent européen.

M. les Ministres citent des exemples de restructurations industrielles en cours. Un exemple positif, pour le Luxembourg, est la concentration de l'ensemble des activités de logistique d'ArcelorMittal en Europe dans la zone industrielle « Haneboesch » à Niedercorn.

- **L'industrie en général souffre** au Luxembourg du fait de l'incapacité du monde politique de veiller à contenir leurs coûts fixes de production, ce que tient à rappeler M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur aux députés de la circonscription électorale du Sud qui se montrent particulièrement préoccupés des dommages collatéraux des fermetures provisoires à Schifflange/Rodange. L'orateur leur confirme que l'impact en terme d'emploi auprès des sous-traitants d'ArcelorMittal pourrait se chiffrer entre 150 à 200 postes de travail. Il concède à ces intervenants que la faible compétitivité de ces sites, même si elle est liée à la structure des coûts au Luxembourg, ne concerne pas l'ensemble des sites sidérurgiques et dépend surtout de la productivité des usines. Des exemples positifs dans le contexte conjoncturel actuel existent, comme l'usine d'ArcelorMittal à Belval. La rapide aggravation de la situation des usines de Schifflange/Rodange est notamment due au recul dramatique de la demande et la sous-exploitation massive de la capacité de production de ces fabriques.
- **L'accès à de l'énergie bon marché** représentera dans ce contexte un défi majeur pour le futur de l'industrie au Luxembourg. M. le Ministre de l'Economie et du Commerce tient à souligner que c'est sur ce point que la politique luxembourgeoise doit être particulièrement vigilante. Dans le secteur de la sidérurgie, le prix de l'électricité décidera du sort des hauts fourneaux électriques. Le même défi se pose, en ce qui concerne le gaz, pour d'autres entreprises industrielles, comme Luxguard. Indirectement, par exemple via l'acheminement de certaines matières premières, comme la ferraille pour les hauts fourneaux, l'impact croissant du prix de l'énergie se fait également ressentir. Ainsi, la situation géographique des sites de production redevient un critère de compétitivité.
- **Dissuader ArcelorMittal** de fermetures, même provisoires, au Grand-Duché, en les rendant plus onéreuses (via l'augmentation de leur participation à certaines mesures sociales), telle est la suggestion d'un député qui amène MM. les Ministres à donner à considérer qu'ArcelorMittal pourrait alors, en réplique, exiger l'application du droit commun, ce qui serait désastreux pour le salariat (mise en place d'un plan social). D'ores et déjà, ArcelorMittal donne à considérer que plus leur participation à ces

² Voir procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2009

charges sociales sera importante, moins grand sera leur capital à disposition pour des investissements au Luxembourg.

- « **Saucissonnage** » avec une fin prévisible : la fermeture définitive des sites de Rodange et Schifflange. C'est de ces mots qu'un intervenant qualifie la méthode de procéder d'ArcelorMittal pour s'interroger, en conséquence, s'il n'était pas plus utile de procéder de suite à une fermeture négociée de ces sites au profit d'investissements massifs à concentrer sur les autres usines sidérurgiques luxembourgeoises plus compétitives. MM. les Ministres renvoient au second groupe de travail mis en place. Il est en effet crucial de défendre l'avantage compétitif d'usines comme Belval et Differdange. Il doit être veillé à ce que ces usines restent à la pointe mondiale du progrès technologique dans la sidérurgie. A l'heure actuelle, toutefois, les orateurs refusent catégoriquement d'abandonner d'ores et déjà le site sidérurgique à Schifflange et renvoient à des réflexions sur différentes options industrielles pour ce site au sein de la direction d'ArcelorMittal.
- Un député s'interroge sur l'utilité pour le Luxembourg de la présence du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur en personne au sein du **Conseil d'administration** d'ArcelorMittal. Celui-ci est d'avis que sans l'actionnariat de l'Etat luxembourgeois au sein de ce groupe, les conséquences des restructurations auraient été de loin plus radicales pour le Luxembourg, même le siège du groupe risquerait aujourd'hui de se trouver à Londres. Par ailleurs, le fait que son siège social soit établi dans un Etat secondaire a, pour un tel groupe, l'avantage indéniable d'être perçu, dans d'autres pays, comme un acteur politiquement neutre. Ajouter à la présence du Grand-Duc héritier au sein du Conseil d'administration celle d'un membre du Gouvernement souligne l'importance de cet Etat-siège au sein du groupe et lui garantit une attention particulière. En tout état de cause, la présence d'un membre du Gouvernement au sein du Conseil d'administration n'a pas nui au Luxembourg et le représentant d'un Etat est traité avec un respect particulier par le PDG d'un tel groupe. M. le Ministre tient toutefois à souligner que le Conseil d'administration n'a pas pour mission de traiter de la rentabilité ou de la réorganisation de telle ou telle usine. En marge du Conseil, il est toutefois possible d'évoquer certaines préoccupations nationales particulières et d'obtenir des renseignements intéressants plus particulièrement le Luxembourg et d'en informer le Premier Ministre. Il rappelle en outre qu'il n'a pas demandé à siéger dans ce Conseil d'administration et que le Luxembourg, avec ces deux représentants, a l'avantage d'être surreprésenté par rapport aux actions qu'il détient au sein du groupe.

Conclusion :

Une nouvelle réunion, dans la même composition et à ce même sujet, aura lieu, si nécessaire, suite à la réunion « tripartite sidérurgique » prévue pour le 14 décembre 2011, ou dès qu'un revirement dans ce dossier l'exigera.

Luxembourg, le 18 novembre 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de
l'Economie, du Commerce extérieur et de
l'Economie solidaire,
Alex Bodry

Le Président de la Commission du Travail et
de l'Emploi,
Lucien Lux